Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_236-DE

Arrondissement: FONTENAY LE COMTE Département : VENDEE

# Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_12\_236

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice: Titulaires: 38 L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la

Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2023 Présents:

- Titulaires: 27 - Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Votants: 33

### **PRESENTS:**

M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

## **EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:**

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTEILLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_236-DE

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

### **ABSENTS EXCUSES:**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

#### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

#### **OBJET: CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME VENDEE SEVRE AUTISE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2013CC\_12\_298 du 16 décembre 2013 portant création du Budget Annexe « Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise » ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2022CC\_10\_209 du 25 octobre 2022 approuvant les statuts et la prise de participation à la société publique locale Vendée Grand Sud ;

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 16 décembre 2013, le Conseil de Communauté avait approuvé la création du Budget Annexe de la « Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise ». Les activités proposées étaient de plein droit assujetties à la TVA.

Considérant l'objectif de la SPL « Vendée Grand Sud » agence d'attractivité, consistant à développer toute action en termes de promotion, d'ingénierie, de coordination économique, touristique et marketing territorial au service des trois EPCI actionnaires ;

Considérant que la SPL « Vendée Grand Sud » constitue ainsi un outil au service du développement économique et du marketing territorial. Elle agira en conformité avec les objectifs fixés par les EPCI qui en sont actionnaires et se verra doter des moyens humains, techniques et financiers conformes aux ambitions exprimées par eux ; Considérant que les missions touristiques sont confiées à la SPL « Vendée Grand Sud » à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le stock de la Boutique de l'Office de Tourisme sera vendu à la SPL « Vendée Grand Sud » avant le 31 décembre 2023 ;

Il a été convenu de procéder à la dissolution du Budget Annexe « Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise » au 31 décembre 2023.

Considérant que cette dissolution à compter du 31 décembre 2023 a pour conséquence :

- La suppression du Budget Annexe « Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise »,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal au terme des opérations de liquidation,
- Les comptes 2023 du Budget Annexe Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

#### Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'autoriser la suppression du Budget Annexe « Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise » au 31 décembre 2023.
- D'autoriser la reprise de l'actif et du passif de ce budget dans les comptes du Budget Principal en 2024.

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2003

ID: 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_236-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, :

- Accepte la clôture du Budget Annexe « Boutique de l'Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise ».
- Acte la reprise de l'actif et du passif de ce budget dans les comptes du budget principal en 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

Le Président

Michel BOSSARD

Le secrétaire o séance,

Stephene GUILON

Reçu en préfecture le 19/12/2023 5 LO

Publié le 20/12/2023

ID: 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_236-DE